



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE-D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Commission régionale de la forêt et du bois de Provence-Alpes-Côte d'Azur

2 juillet 2025

Ordre du jour

14h : Introduction (*Directrice adjointe de la DRAAF / Conseillère régionale*)

14h15 : Planification Ecologique

- Récapitulatif général (*Secrétariat général pour les affaires régionales*)
- Focus feuille de route « Mieux préserver et gérer la forêt » et articulation avec l'ensemble du Plan de transformation écologique régional (*DRAAF / Région*)

14h45 : Bilan à mi-période du Programme Régional de la Forêt et du Bois - PRFB (*DRAAF*)

15h : Présentation des indicateurs du Département Santé des Forêts et actualités sanitaires (*DRAAF*)

15h15 : Contrat Régional de filière forêt-bois (*Fibois Sud*) :

- Bilan 1er Contrat 2021-2024
- Présentation du projet 2025-2027
- Soumission à avis CRFB

15h55 : France Bois 2030 : une démarche pour intégrer le bois dans l'élaboration des JOP 2030 et contribuer à structurer la filière bois (*Fibois Sud*)

16h20 : Comité Régional DFCI – état d'avancement et travaux en cours (*DRAAF*)

16h35 : Bilan des financements forêt-filière bois (*DRAAF / Région*)

16h50 : Conclusion (*Directrice adjointe de la DRAAF / Conseillère régionale*)



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE-D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Introduction



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE-D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Planification écologique



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE-D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



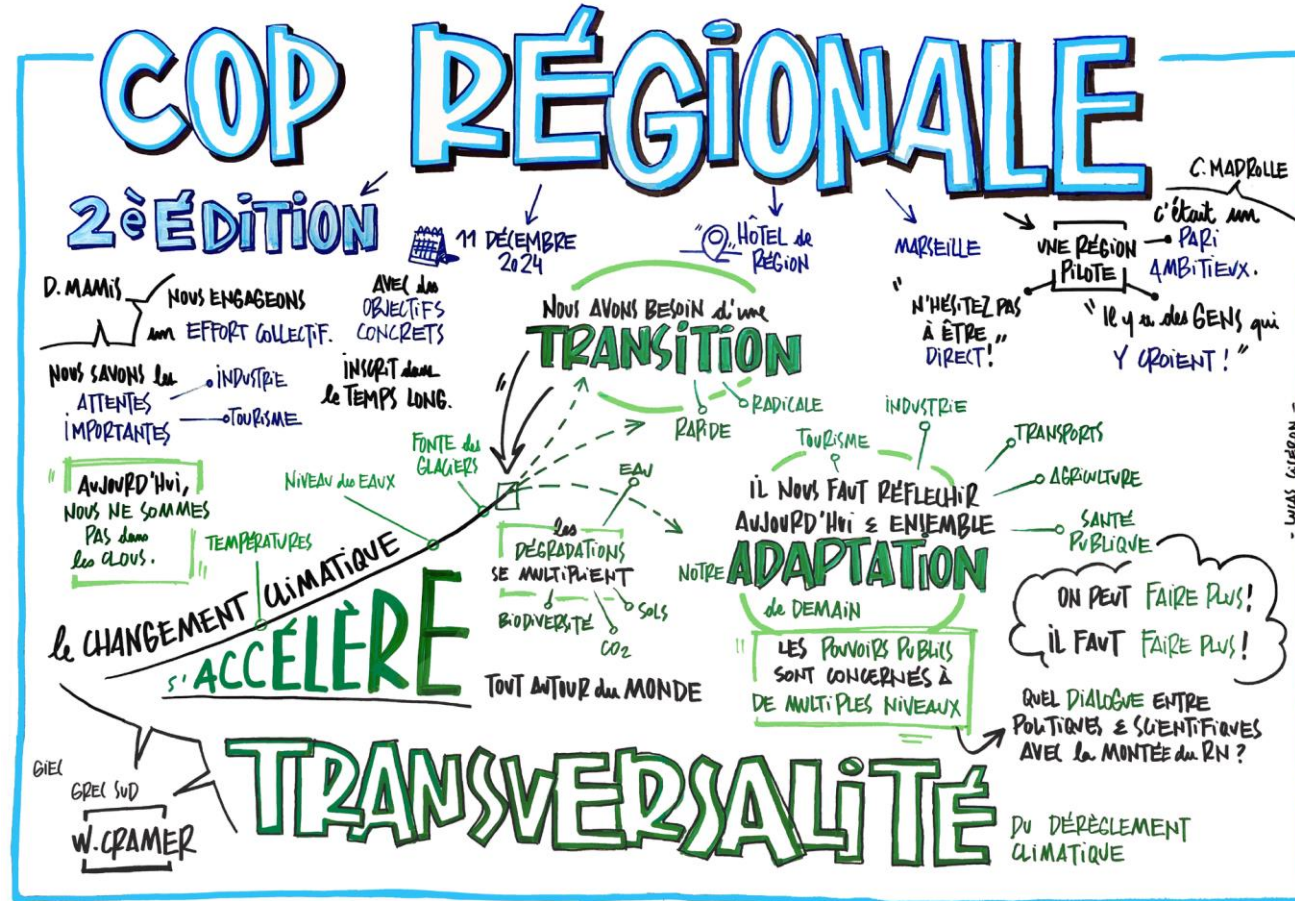
Récapitulatif général

Les enjeux de la planification écologique

**Commission régionale forêt bois
2 juillet 2025**



Introduction



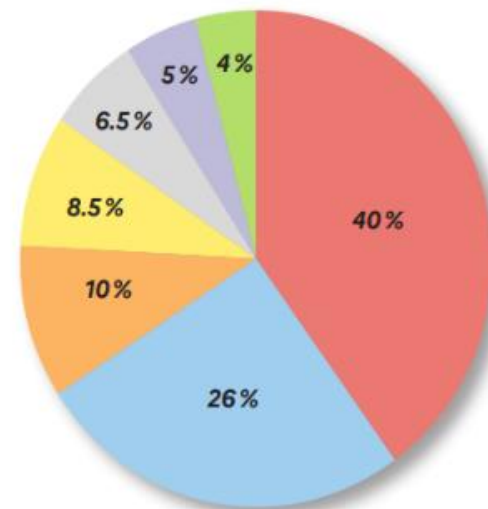
Que doit-on faire concrètement à l'échelle de notre territoire ?

Environ 8% de l'effort national doit être réalisé par le territoire Provence-Alpes-Côte d'Azur pour tenir les objectifs en matière de baisse des émissions de gaz à effet de serre

Des secteurs prioritaires pour lesquels le territoire régional doit concentrer ses efforts : l'industrie (40%), les transports (26 %) et le bâtiment (18,5 %)

L'objectif collectif :
Trouver des actions concrètes et suffisamment impactantes pour baisser les émissions de GES et la préservation de nos ressources qui sont au cœur du plan de transformation régional

environ **8%** de l'effort national pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

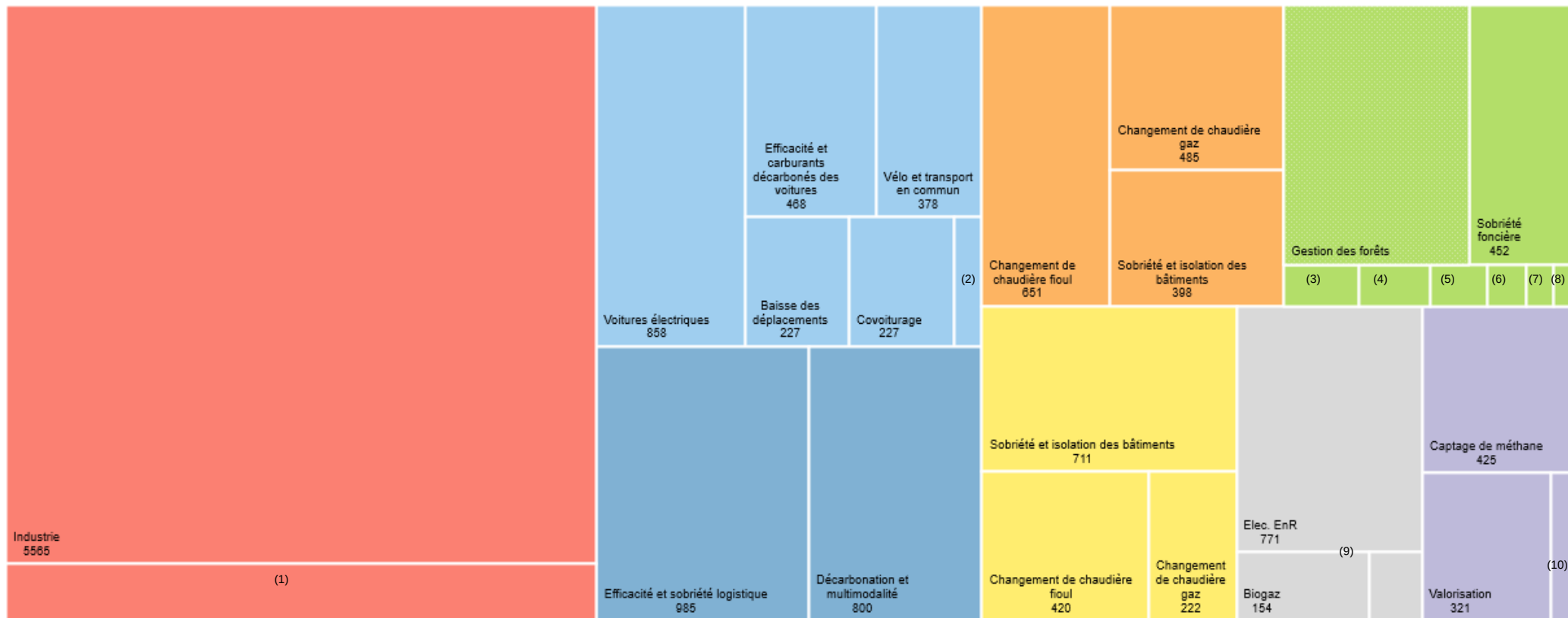


Répartition des leviers de réduction de gaz à effet de Serre par secteur

Panorama des leviers de décarbonation en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Répartition des leviers de réduction de gaz à effet de serre, en ktCO₂e économisés entre 2019 et 2030

Objectif : -16 Mt CO₂ eq



(1) Produits bois : 567 ktCO₂e. (2) Bus et cars décarbonés : 61 ktCO₂e. (3) Bâtiments & machines : 53 ktCO₂e. (4) Gestion des prairies : 51 ktCO₂e. (5) Gestion des haies : 40 ktCO₂e. (6) Fertilisation azotée : 28 ktCO₂e. (7) Elevage durable : 19 ktCO₂e. (8) Pratiques stockantes : 14 ktCO₂e. (9) Réseaux de chaleur : 61 ktCO₂e. (10) Prévention des déchets : 55 ktCO₂e.

* Objectif non régionalisé en absence de données comparables sur l'état des forêts

L'ambition : un plan de transformation énergétique et écologique régional répondant aux 6 enjeux stratégiques prioritaires

ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

- - 55 % de gaz à effet de serre d'ici 2030
- Neutralité carbone en 2050
- - 30 % consommation énergétique d'ici 2050

ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Un territoire adapté à un réchauffement de + 4°C en 2100

UTILISATION DURABLE DE L'EAU

Garantir l'ensemble des usages dans le contexte de raréfaction de la ressource
◦ Baisse de 10 % de prélèvements d'eau régionale

TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Autonomie dans la gestion des déchets
◦ - 10% pour les déchets non dangereux non inertes
◦ - 15% pour les déchets ménagers et assimilés par habitant en 2030 par rapport à 2010

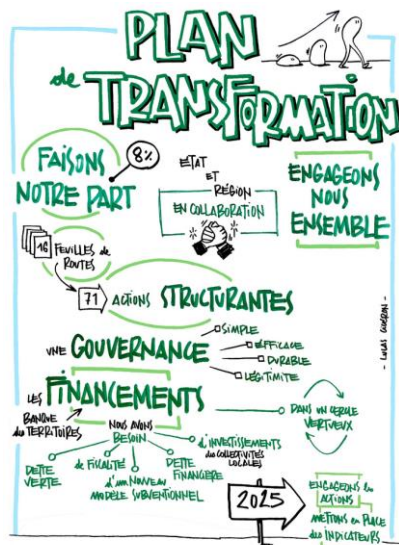
PRÉVENTION DES POLLUTIONS

Amélioration de la qualité de l'air, de l'eau, des sols

PRÉSERVATION ET RESTAURATION DE LA BIODIVERSITÉ

Augmenter les surfaces d'aires protégées sous protection forte. Passer:
◦ de 6,7 à 10 % surfaces terrestres
◦ de 0,5 à 5% aires marines

Le plan de transformation écologique et énergétique en résumé



16 feuilles de routes thématiques

505 actions détaillées

71 actions structurantes répondants aux enjeux :

- Atténuation du changement climatique
- Adaptation au changement climatique
- Préservation des ressources
- Prévention des pollutions
- Protection de la biodiversité

MIEUX SE LOGER
Bâtiment
Urbanisme et aménagement

MIEUX SE NOURRIR
Agriculture
Alimentation

MIEUX SE DÉPLACER
Transports de marchandises
Déplacement de voyageurs

MIEUX PRODUIRE
Production des biens
Production d'énergie

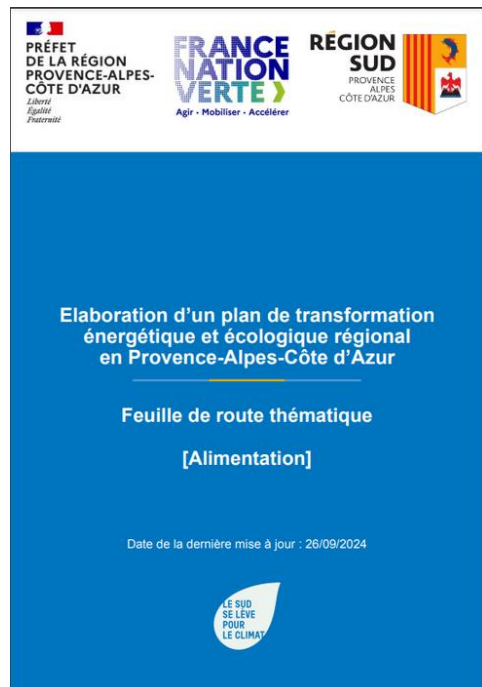
MIEUX CONSOMMER
Achats publics durables
Économie circulaire et déchets
Tourisme, événementiel

MIEUX PRÉSERVER ET VALORISER NOS ÉCOSYSTÈMES
Forêt
Eau et milieux aquatiques
Mer
Biodiversité

EMPLOIS ET COMPÉTENCES

Les feuilles de route thématiques

Concrètement, c'est un document d'une dizaine de pages qui présente :



Point de départ

- Des éléments de diagnostic
- Les points de force et de difficultés sur la thématique au niveau du territoire

Contexte du sujet traité

- La couverture du sujet
- L'identification des démarches existantes à tout niveau sur le sujet (international, européen, national, régional)

Point d'arrivée

- Les objectifs à atteindre en 2030 en termes de gain de gaz à effet de serre - en priorité – et en termes de préservation des ressources appliqués aux 6 enjeux de la planification écologique
- Les objectifs à atteindre sur les 3 piliers (emploi, qualité de vie et santé, changement de comportements.)
- Budget estimatif global de la feuille de route correspondant à la somme des coûts des actions structurantes les plus impactantes

Budget de la FDR

Indicateurs de la FDR

- Indicateurs de suivi et de pilotage utilisés dans le suivi de la mise en œuvre des actions de la feuille de route.

- Une feuille de route thématique est la **trajectoire stratégique** poursuivie par le territoire Provence-Alpes-Côte d'Azur pour répondre aux enjeux de baisse des émissions de gaz à effet de serre et de préservation des ressources, sur une thématique ciblée.

Priorités 2025



Mise en œuvre
concrète des actions
prioritaires



Présenter les
travaux de la COP
régionale lors des
événements ou
comités de pilotage



Travailler à la
définition d'objectifs
précis et
quantifiables ainsi
qu'à celle
d'indicateurs pour
suivre l'impact des
actions du plan

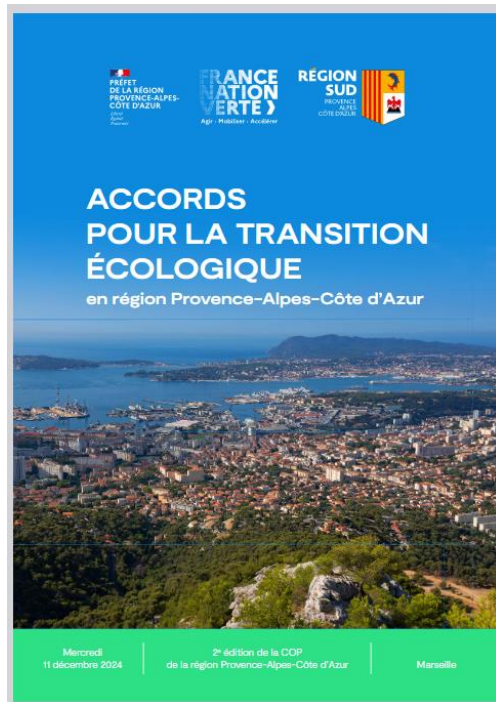


Estimer les besoins
et investissements
financiers
nécessaires



Identifier, mettre à
jour ou renforcer les
actions relatives au
volet « adaptation
au changement
climatique »

L'engagement des parties prenantes

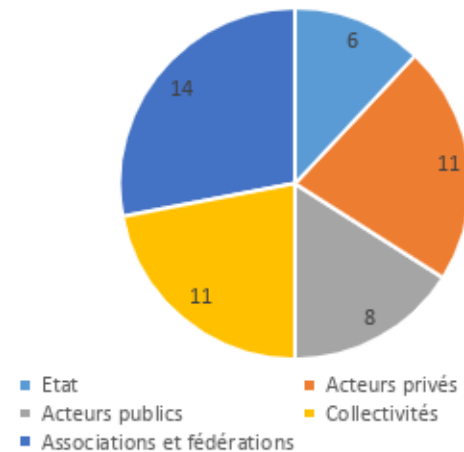


- La signature des accords, marque **l'engagement** des acteurs publics et privés du territoire pour un futur habitable, juste et désirable
- 83 acteurs du territoire se sont engagés le 11 décembre à signer les accords
- 50 accords reçus signés à ce jour
- 12 contributions



Objectif 100 signataires pour 2025

Répartition des signataires par type



L'engagement des parties prenantes

La notion d'engagement est particulièrement importante. C'est l'addition de l'action de chacun, citoyen, acteur institutionnel, acteur public, privé, associatif qui permettra l'atteinte des objectifs du plan. Deux étapes :

1. ratifier les accords pour la planification écologique
 2. soumettre sous 6 mois une contribution volontaire qui comprendra la contribution aux objectifs et un plan d'actions en lien avec les chantiers de la planification écologique et les actions structurantes. Une plateforme en ligne de dépôt est disponible
- Des outils pour vous aident : modèle de délibération, un tutoriel, une plaquette, possibilité d'interventions
 - Possibilité de s'appuyer sur les démarches existantes : plan climat air énergie territorial, plan de mobilité...



UN ENGAGEMENT PORTEUR DE SENS :

La notion d'engagement est particulièrement importante. C'est l'addition de l'action de chacun, citoyen, acteur institutionnel, acteur public, privé, associatif qui permettra l'atteinte des objectifs du plan. Dans ce cadre, il est proposé que les acteurs formalisent leur engagement en deux étapes.



Cop régionale du 11 décembre 2024

Les contributions des signataires aux accords



Retrouvez sur le [site connaissance du territoire](#) tous les éléments techniques relatifs à la déclinaison de la planification écologique en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Cette contribution volontaire est le prolongement de la signature des [accords pour la planification écologique](#) ([disponibles ici](#))

Note : ce questionnaire vous permet de présenter les grands axes de votre contribution. Son format devant s'adapter à différents types d'acteurs (collectivités, entreprises, associations...), vous pouvez passer les questions qui ne vous semblent adaptées à votre structure. Votre contribution sera publiée en ligne à l'exemption des champs "En privé".

Avez-vous ratifié les accords pour la planification écologique ? *

☐ Oui

☐ En cours de signature

☐ Non

Déposez-ici les accords signés

Privé

Type de fichier autorisé : pdf. Taille maximum : 5mo.

Aucun fichier sélectionné.

Nom de l'organisme : *

Nom la personne qui complète le questionnaire : *

Privé

Présentation de l'organisme *

(300 signes max)

- Un questionnaire et une plateforme de dépôt en ligne sont disponibles depuis le 15 février



<https://planification-ecologique.maregionsud.fr/2/2668/votre-contribution-a-la-planification-ecologique-en-provence-alpes-cote-dazur/contributions/lesplusrecentes>

Merci à tous

Plus d'information sur :



Le site connaissance du territoire :

<https://connaissance-territoire.maregionsud.fr/la-planification-ecologique-en-region-provence-alpes-cote-dazur>



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE-D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Focus feuille de route « Mieux préserver et gérer la forêt » et articulation avec l'ensemble du Plan de transformation écologique régional



PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE-D'AZUR

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Focus feuille de route « Mieux préserver et gérer la forêt »

Comment a été écrite cette feuille de route ?

- Co-construite en 2024 avec un GT émanant de la CRFB
- Remobilise les documents cadres existants (Programme Régional Forêt-Bois,, Contrat régional de filière...)
- Valorise les actions en cours de la filière
- Écrite en cohérence avec d'autres documents produits en parallèle (stratégie régionale biodiversité)



**Plan de transformation énergétique et écologique
en Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Mieux préserver et gérer la forêt
Feuille de route thématique

Mise à jour le 02/12/2024





**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE-D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Focus feuille de route « Mieux préserver et gérer la forêt »

Au travers de 4 actions structurantes :

1. Contribuer au renouvellement forestier durable
2. Assurer la prévention et la défense des forêts contre les incendies
3. Optimiser durablement la récolte forestière et la transformation des bois
4. Développer les outils pour monitorer les enjeux de la planification écologique pour la filière forêt-bois de Provence-Alpes-Côte-d'Azur



**Plan de transformation énergétique et écologique
en Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Mieux préserver et gérer la forêt
Feuille de route thématique

Mise à jour le 02/12/2024





Focus feuille de route « Mieux préserver et gérer la forêt »

Objectifs affichés pour 2030 :

	ENJEU ATTÉNUATION	ENJEU ADAPTATION	ENJEU ÉCOSYSTÈMES ET BIODIVERSITÉ
OBJECTIFS DE LA FEUILLE DE ROUTE THEMATIQUE	567 ktCO2	Maintien du puits forestier au niveau 2021	Forte contribution de la forêt pour atteindre les 10% du territoire couvert par une zone de protection forte à l'horizon 2030
OBJECTIFS ACTION STRUCTURANTE N°1		Maintien du puits forestier au niveau 2021	
OBJECTIFS ACTION STRUCTURANTE N°2		Maintien du puits forestier au niveau 2021	
OBJECTIFS ACTION STRUCTURANTE N°3	567 ktCO2		
OBJECTIFS ACTION STRUCTURANTE N°4	Non concerné, les objectifs de l'action 4 permettent d'optimiser et de suivre la mise en œuvre de l'ensemble des 3 actions structurantes		

QUEL BUDGET NECESSAIRE ?
Total : Estimé à 40 000 000 €/an
Renouvellement forestier : Estimé à 8 500 000 €/an
DFCI : Estimé à 24 000 000 €/an
Récolte : Estimé à 7 000 000 €/an
Monitoring : Estimé à 500 000 €/an

Action structurante n°1 : Contribuer au renouvellement forestier durable

Les actions prioritaires en 2025 :

- **Intensifier l'animation pour faire remonter des projets sylvicoles** (régénération, amélioration peuplements, reboisement...)
- **Accompagner les propriétaires, exploitants et gestionnaires à la gestion forestière**
- **Poursuivre les expérimentations autour des espèces (faune)/ essences (flore) et du changement climatique**

Action structurante n°2 : Assurer la prévention et la défense des forêts contre les incendies

Les actions prioritaires en 2025 :

- Etudier l'efficacité des différentes méthodes de réduction de combustible et d'entretien des milieux ouverts
- Augmenter le taux de réalisation des OLD
- Élaborer et actualiser les plans de massifs
- Mettre en œuvre les plans de massifs (financement des équipements DFCI, structuration de la maîtrise d'ouvrage DFCI et sécurisation foncière)

Action structurante n°3 : Optimiser durablement la récolte forestière et la transformation des bois

Les actions prioritaires en 2025 :

- **Développer les études de mobilisation (schéma de desserte...) et les équipements et travaux dans les massifs**
- **Diversifier les débouchés en encourageant le bois d'œuvre et la valorisation des essences locales (Pins, Cèdre, Mélèzes...)**
- **Faciliter la disponibilité des bois locaux dans la construction**
- **Développer de nouveaux usages innovants du bois et des essences locales**
- **Animer et renforcer l'accompagnement des entreprises de la filière**
- **Créer du lien entre les maillons de la filière**



Action structurante n°4 : Développer les outils pour monitorer les enjeux de la planification écologique pour la filière forêt-bois de Provence-Alpes-Côte-d'Azur

Les actions prioritaires en 2025 :

- Capitaliser et mobiliser les différents acteurs à travers l'Observatoire Régionale Forêt Bois (ex OFME)
- Animer un observatoire économique, emploi, formation de la filière forêt-bois

Articulation avec les autres feuilles de route

Bâtiment « mieux se loger » :

- Volet transformation bois d'oeuvre et construction du Contrat Régional de filière
- Pacte Bois et biosourcée Fibois Sud/EnviroBat BDM

Energie « Mieux produire de l'énergie » :

- BoiSynergie portée Communes forestières, financée ADEME, Région, DRAAF pour structurer l'approvisionnement, faire émerger et suivre les chaufferies et réseaux de chaleur bois énergie

Industrie « Mieux produire des biens » et « Economie circulaire et déchets » :

- La partie stockage produits bois est identifiée dans la feuille de route industrie et traitée dans celle forêt
- Étude stratégique de la filière bois par Rising sud dans le cadre de la mission d'ingénierie du Plateau Territoires d'industrie pour identifier les opportunités et les besoins des acteurs dans les différents segments de la filière
- Intégrer une réflexion sur la partie déchets bois au niveau interrégional en intégrant les gestionnaires de déchets pour proposer une meilleure valorisation locale que l'envoi en Espagne / Italie.

Emploi-compétences :

- COS (Contrat d'objectif sectoriel) construction durable en partenariat avec Fibois Sud
- Poursuivre, tester et développer la contractualisation avec les établissements existants pour des formations regroupant d'une dizaine à une vingtaine d'élèves
- Dynamiser les métiers en tension : ouvriers forestiers-bûcherons, ouvriers scieurs, charpentier et menuisiers, métiers d'encadrement de chantier et conducteurs d'engins
- Améliorer l'attractivité de la filière



Articulation avec la Stratégie Régionale Biodiversité

- **Objectif n°1 : Adapter les modes de gestion forestière aux évolutions climatiques.**

3 Mesures :

- Pérenniser et déployer les expérimentations d'adaptation au changement climatique en forêt en mobilisant les solutions fondées sur la nature, et partager les résultats avec l'objectif d'accélérer les travaux de renouvellement forestier
- Préserver les trames écologiques forestières (vieux bois, bois mort, etc.)
- Développer l'accompagnement des propriétaires forestiers en assurant un accès à une information utilisable pour favoriser l'élaboration et la mise en œuvre de documents de gestion durable

- **Objectif n°2 : Favoriser la bonne articulation entre prévention incendie et protection de la biodiversité (cf travaux du Comité Régional DFCI)**

2 mesures :

- Développer et soutenir les programmes d'acquisition des connaissances sur la biodiversité forestière et sur les impacts de la DFCI sur cette biodiversité
- Concilier les travaux DFCI et la prise en compte de la biodiversité.

- **Objectif n°3 : Diversifier les sources de financements pour la nature**

- Mettre en place des paiements pour services environnementaux (PSE)



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE-D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Bilan à mi-période du Programme Régional de la Forêt et du Bois - PRFB



**PREFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE-D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



RAPPEL :

Le PRFB :

- Est piloté par l'État et la Région et préparé par la CRFB
- C'est une déclinaison du PNFB.

En ce sens:

- il réaffirme la contribution de la forêt à la transition énergétique (stockage carbone, substitution, ...) et vise à créer de la croissance verte en gérant durablement la ressource
- Il doit contribuer à répondre aux attentes des citoyens et doit s'intégrer à des projets de territoire, engager l'adaptation des forêts au changement climatique et développer des synergies entre forêt et industrie (gestion durable multifonctionnelle)
- **C'est un programme sur 10 ans qui définit, pour la forêt et la filière bois régionale, les principales orientations, les principaux objectifs et les principales actions à mettre en œuvre. Il est décliné (partie aval) en contrats stratégiques de filière (durée 3 ans)**

Il a vocation à être le référentiel État/Région pour prioriser le financement des actions en faveur de la forêt et la filière bois.



PROGRAMME RÉGIONAL DE LA FORÊT ET DU BOIS 2019-2029

**de la région
Provence-Alpes-Côte d'Azur**





PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE-D'AZUR

Liberté
Égalité
Fraternité



RAPPEL :

5 orientations stratégiques :

- Orientation 1 : faire évoluer la gestion forestière dans un contexte de changement climatique
- Orientation 2 : assurer un approvisionnement durable de la filière forêt bois
- Orientation 3 : structurer, conforter et dynamiser la filière forêt bois
- Orientation 4 : préserver les écosystèmes forestiers et les paysages
- Orientation 5 : valoriser les multiples services rendus par la forêt
- Orientation 6 : réconcilier la société avec la gestion forestière

31 actions avec :

* Une priorité donnée à la gestion durable, à l'adaptation au changement climatique et à la production de bois d'œuvre

* Un objectif assumé d'augmentation de la récolte compatible avec la capacité de production de la forêt dans un contexte de gestion durable et qui permet de répondre aux besoins exprimés par la filière



PROGRAMME RÉGIONAL DE LA FORÊT ET DU BOIS 2019-2029

de la région
Provence-Alpes-Côte d'Azur





RAPPEL : les 31 actions du PRFB

Fiche action 1.1 <i>Mieux connaître le changement climatique</i>	47	Fiche action 3.7 <i>Démarche d'innovation</i>	77
Fiche action 1.2 <i>Anticiper le changement climatique</i>	49	Fiche action 4.1 <i>Préserver la biodiversité</i>	79
Fiche action 1.3 <i>Mieux maîtriser le foncier forestier</i>	51	Fiche action 4.2 <i>Prendre en compte le paysage</i>	82
Fiche action 1.4 <i>Augmenter les surfaces sous DGD</i>	53	Fiche action 4.3 <i>Préserver le haut niveau d'efficacité de la DFCI</i>	84
Fiche action 1.5 <i>Encourager la sylviculture</i>	55	Fiche action 4.4 <i>Anticiper la crise sanitaire</i>	87
Fiche action 2.1 <i>Améliorer l'accès à la ressource forestière</i>	57	Fiche action 4.5 <i>Anticiper le risque tempête</i>	89
Fiche action 2.2 <i>Moderniser l'exploitation</i>	59	Fiche action 4.6 <i>Restaurer l'équilibre forêt-gibier</i>	90
Fiche action 2.3 <i>Massification et contractualisation</i>	61	Fiche action 5.1 <i>Pérenniser la fonction de protection des terrains de montagne (RTM)</i>	92
Fiche action 2.4 <i>Developper la certification et la traçabilité des bois</i>	63	Fiche action 5.2 <i>Préservation de la ressource en eau</i>	94
Fiche action 3.1 <i>Conforter l'interprofession et la structuration de la filière</i>	65	Fiche action 5.3 <i>Stockage du carbone</i>	96
Fiche action 3.2 <i>Moderniser la 1ère transformation</i>	67	Fiche action 5.4 <i>Conforter le sylvopastoralisme</i>	98
Fiche action 3.3 <i>Moderniser la 2ème transformation</i>	69	Fiche action 5.5 <i>Accueil du public</i>	100
Fiche action 3.4 <i>Promouvoir le bois dans la construction</i>	71	Fiche action 5.6 <i>Financement des services écosystémiques</i>	102
Fiche action 3.5 <i>Conforter la filière bois d'industrie</i>	73	Fiche action 6.1 <i>Réconcilier la société avec la gestion forestière et communiquer</i>	104
Fiche action 3.6 <i>Développement maîtrisé de la filière bois énergie</i>	75	Fiche action 6.2 <i>Formation</i>	106
		Fiche action 6.3 <i>Démarches territoriales</i>	109



RAPPEL : 12 indicateurs de suivi annuel définis (27 sous-indicateurs) :

N°	Indicateur
1	Gestion durable
2	Développer la sylviculture
3	Évolution du volume de bois mobilisé sur la région, avec focus pin d'Alep
4	Production de sciages avec focus pin d'Alep
5	Utilisation en région de bois construction mobilisé et scié dans la région, focus pin d'Alep
6	Nombre d'emplois dans la filière
7	Évolution de l'état sanitaire des forêts
8	Évolution des incendies (feux de forêt)
9	État de conservation des habitats forestiers et de la biodiversité
10	Equilibre forêt-gibier
11	Carbone stocké par la filière forêt-bois
12	Maîtrise de la consommation dans la région en bois énergie prélevé dans la région



Le contexte de 2011 et 2025

- 2011 : les projets de centrales biomasse de Gardanne et de Brignoles sont lauréats CRE4
- 2015 : création de FIBOIS Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur
- 2016 : démarrage de la centrale de Brignoles
- 2018 : démarrage de la centrale de Gardanne ; structuration de la filière
- **2019 : approbation du SRB et du PRFB**
 - 2019 : début du fonctionnement erratique de la centrale de Gardanne
 - 2020 : COVID
 - 2020/2021 : mise en redressement de l'usine FET et reprise par son actionnaire
 - 2021 : feu de Gonfaron
 - 2021 : accélération de la crise scolyte ; prise de conscience nécessité adaptation des forêts au CC ; plan de relance et PPG 1 milliard d'arbres
 - 2023 : Loi DFCI
 - 2023 : lancement de la planification écologique et objectifs décarbonation : la forêt et le bois mis en avant

Analyse / bilan à mi-période

→ Les grands objectifs définis et toutes les actions identifiées correspondent toujours à nos priorités et à nos besoins 

Les principaux objectifs chiffrés (*volume global de bois mobilisé, volume de bois d'oeuvre mobilisé et/ou scié, surfaces sous document de gestion durable, surface travaux sylvicoles et renouvellement....*) ne sont/seront pas atteints

Les évolutions et la structuration attendues de la filière et de la propriété forestière pour atteindre ces objectifs restent insuffisantes

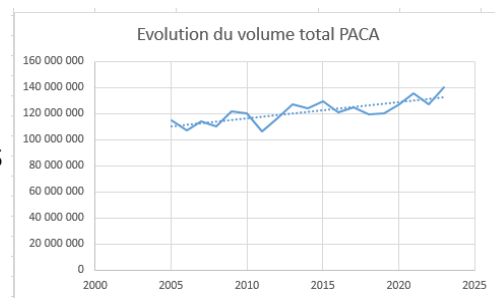
(les indicateurs définis ne sont pas tous calculables ; les données disponibles seront prochainement mises en ligne et analysées sur le site de l'observatoire)



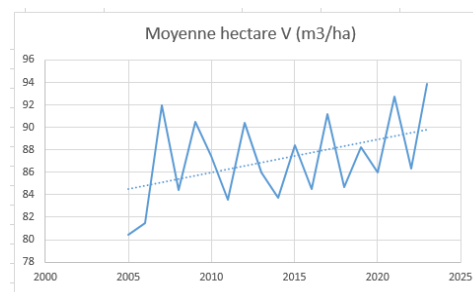
Analyse / bilan à mi-période

- le contexte a beaucoup évolué et les objectifs chiffrés sont donc à questionner
- forts questionnement sur la ressource bois régionale globale disponible à court/moyen terme (travail prioritaire)

Même si le bois
« est là »



Augmentation de 22 % en 20 ans



Augmentation de 7 % en 20 ans

- une décision sur le devenir de la centrale de Gardanne est urgente
- l'adaptation des peuplements forestiers au changement climatique est devenu une priorité
- les attentes (nationales) autour du bois (transition énergétique et neutralité carbone) restent à préciser

Analyse / bilan à mi-période

Conclusion

- les actions du PRFB actuel restent « notre feuille de route » et se retrouvent dans la territorialisation de la planification et le CRF (contrat régional de filière)
- la structuration de la filière et de la propriété forestière, ainsi que l'adaptation des peuplements au changement climatique sont LA priorité
- les objectifs chiffrés restent ...« un horizon »...
- un travail est à faire sur les indicateurs
- un travail sur la ressource « globale » en bois et la disponibilité est indispensable

..... avant peut-être d'actualiser le PRFB

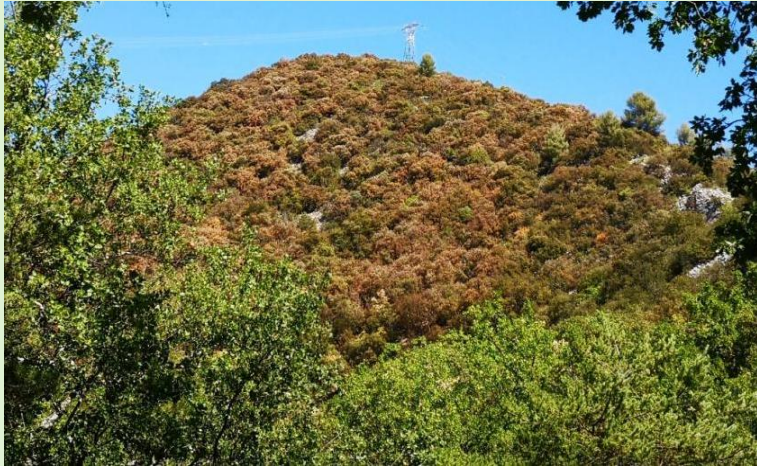


**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE-D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Présentation des indicateurs du Département Santé des Forêts et actualités sanitaires



Commission Régionale de la Forêt et du Bois Point phytosanitaire 2 juillet 2025 - Marseille



Indicateurs régionaux Provence Alpes Côte d'Azur



Sud Est

Occitanie – PACA – Corse

département de la santé des forêts



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

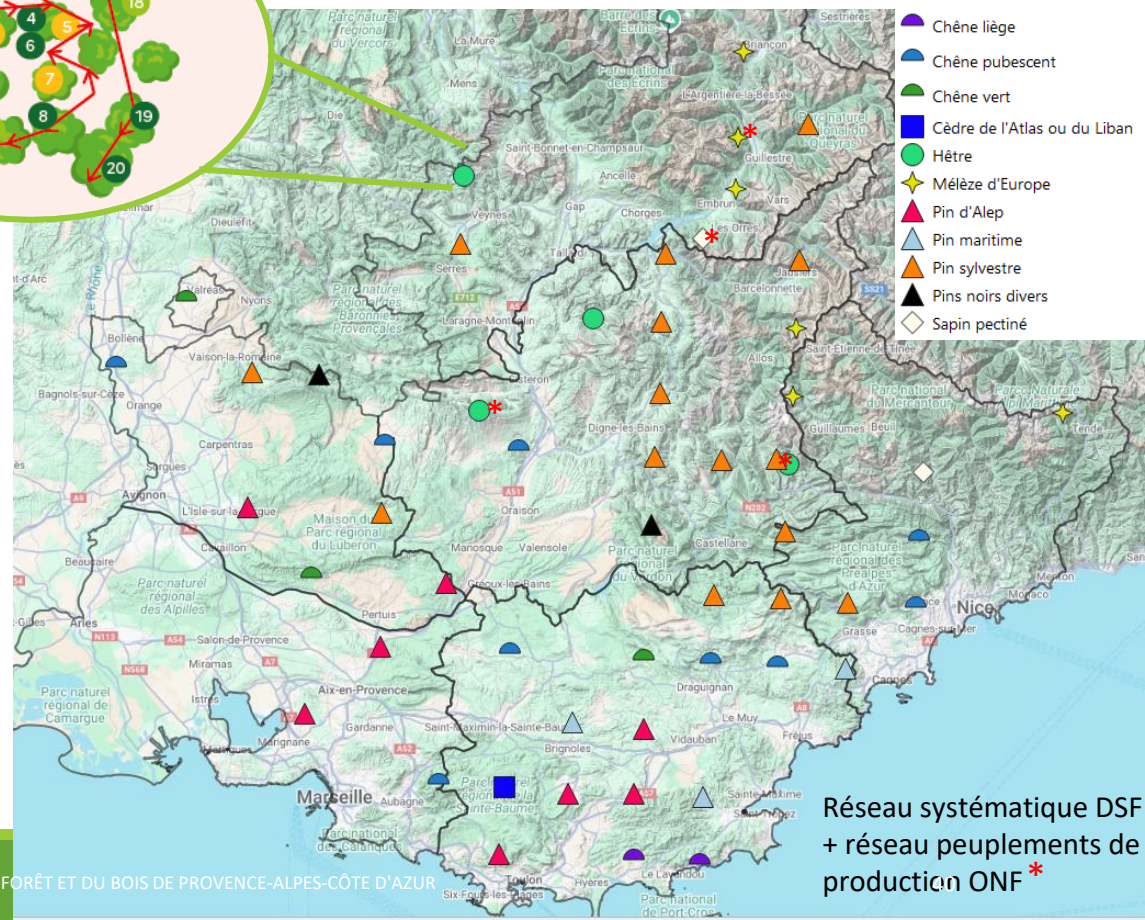
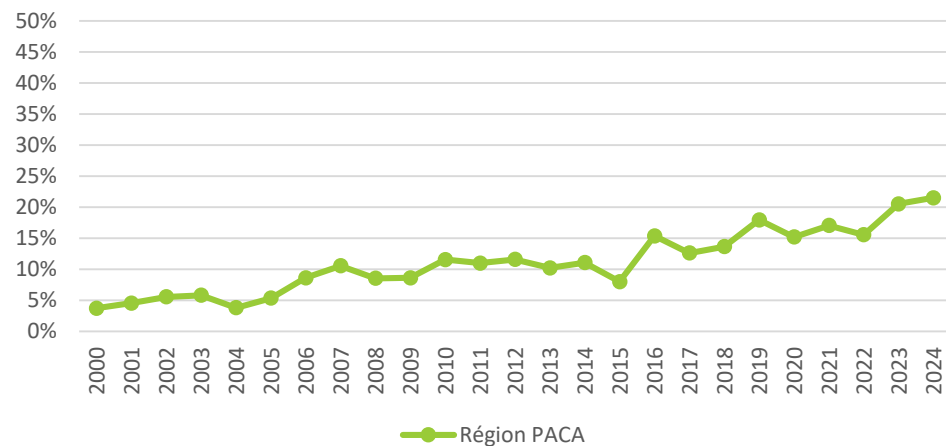
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Proportion d'arbres avec un déficit foliaire de plus de 50%

Déficit foliaire :
pourcentage de houppier
manquant par rapport à un
arbre sain



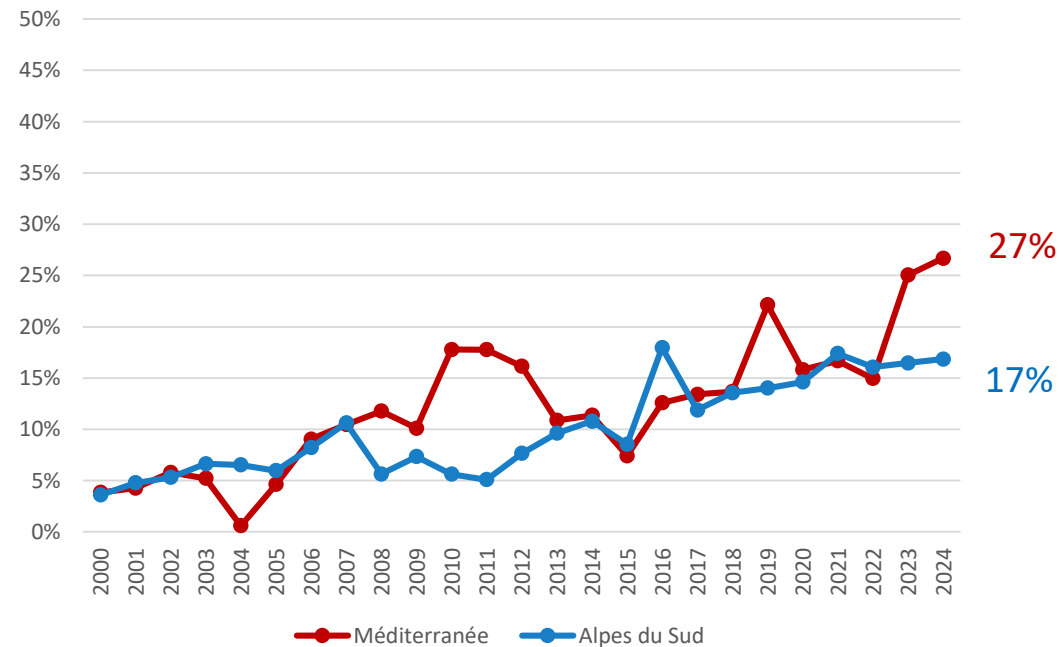
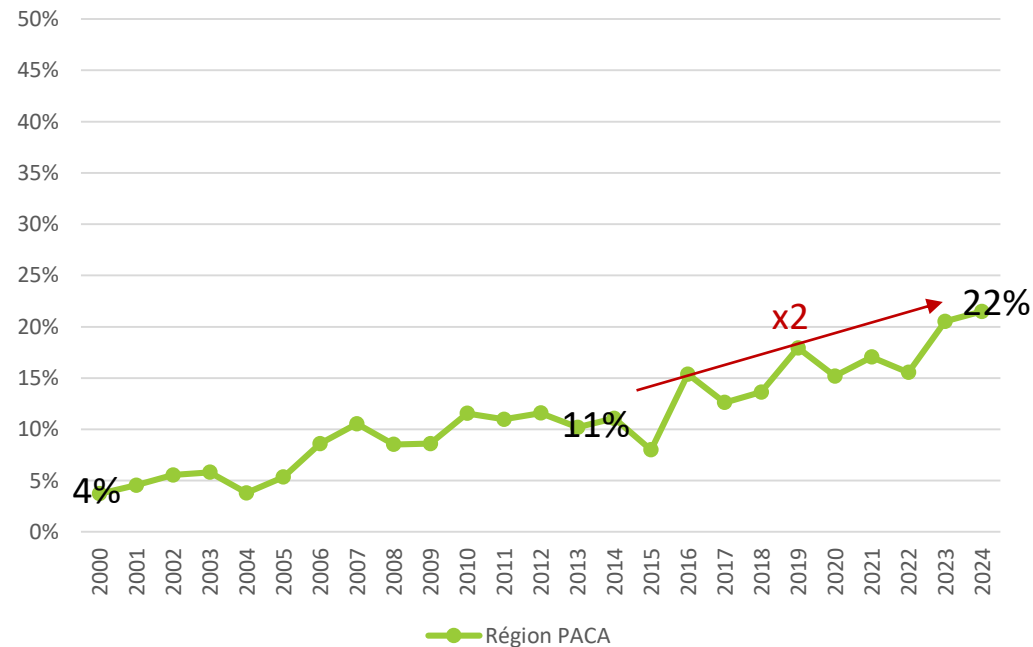
Evolution de la proportion d'arbres avec un déficit foliaire supérieur à 50%



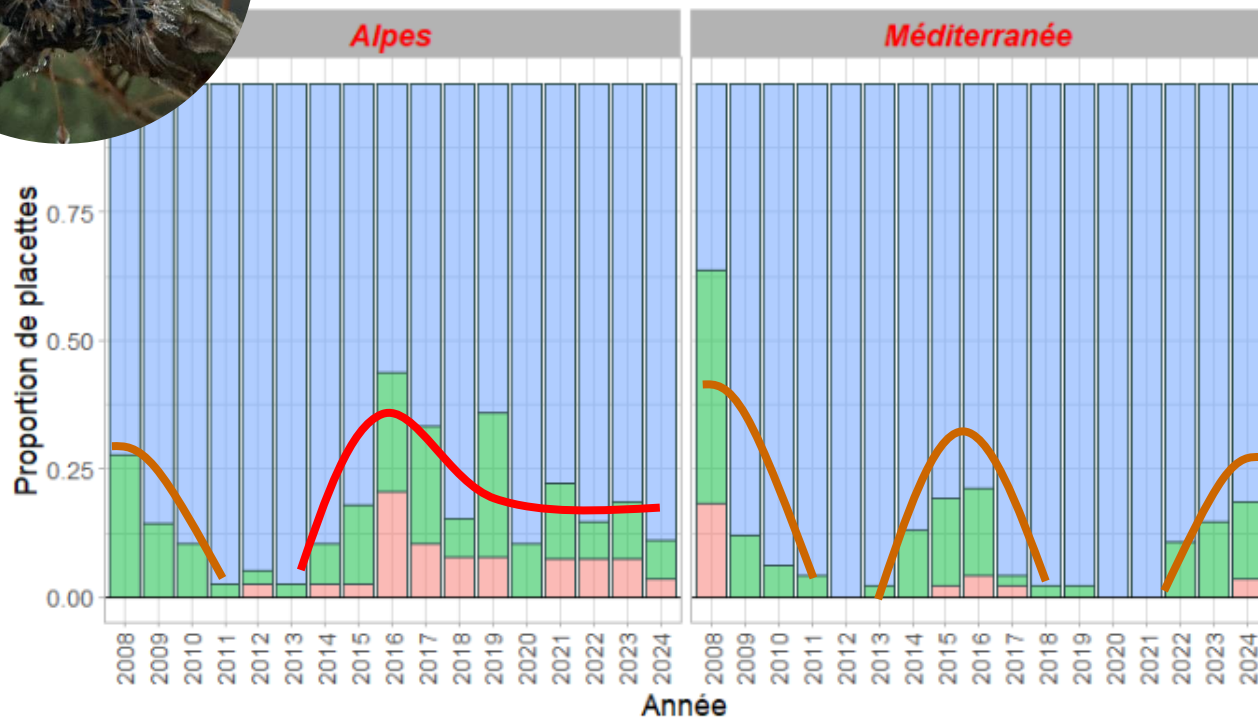
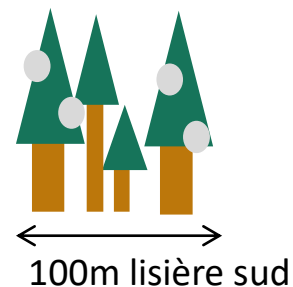
Réseau systématique DSF
+ réseau peuplements de
production ONF*

Une différence entre montagne et méditerranée

Evolution de la proportion d'arbres avec un déficit foliaire **supérieur à 50%**

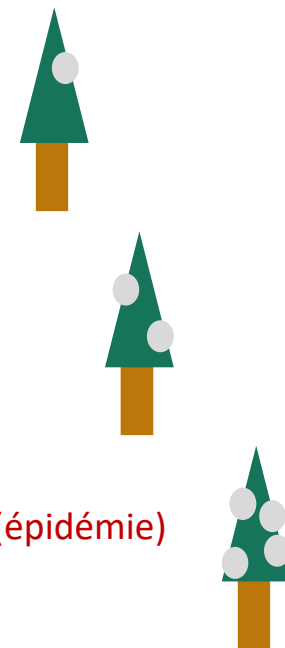


Suivi des populations de processionnaires du pin par le DSF



Alpes : cycle perturbé,
changement climatique ?

Méditerranée : fonctionnement en
cycle classique, un pic tous les 6 ans



Actualités



Sud Est

Occitanie – PACA – Corse

département de la santé des forêts

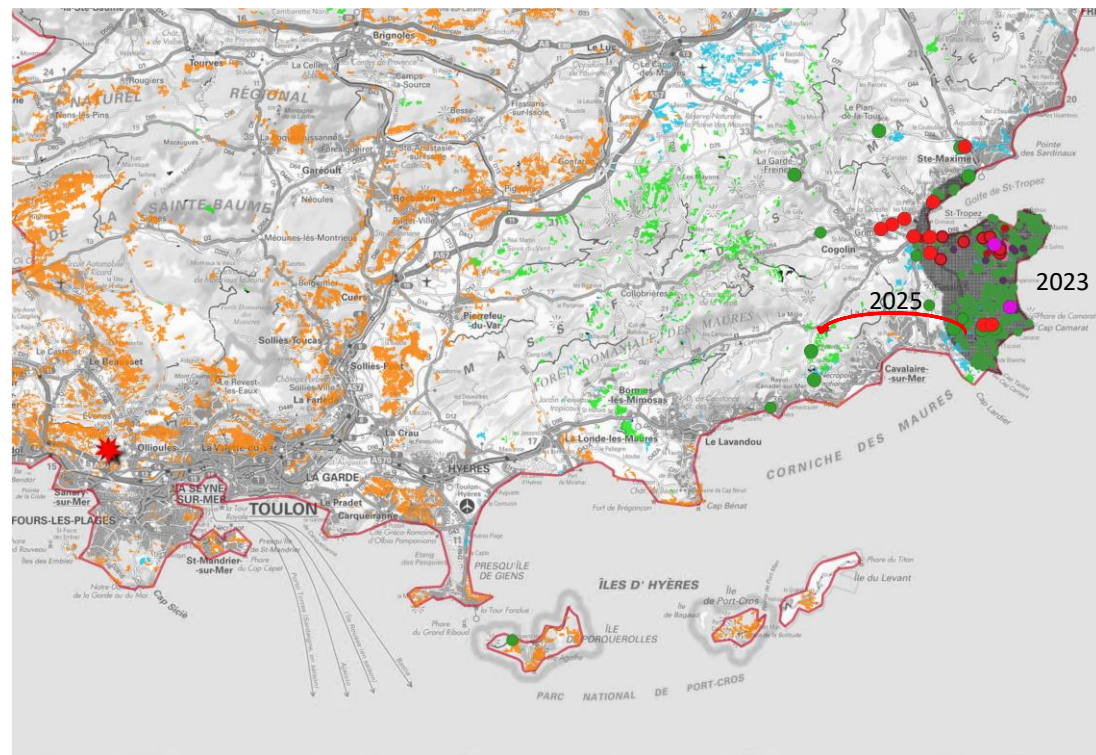


**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Progression et nouveau signalement et de *Toumelleya parvicornis* – la cochenille tortue du pin

- Extension du foyer initial (St Tropez)
Arrivée dans une zone de présence de Pins maritimes
et de Pins noirs
- Nouveau foyer détecté en avril 2025 à Martigues
Pins pignons en JEVI – origine italienne
transit via une pépinière en Isère



Arrêté ministériel du 11 mars 2022 :

Les branches et troncs issus des élagages et des abattages des arbres contaminés ne doivent pas sortir en dehors de la zone délimitée, ni des zones infestées vers les zones tampons, après l'élagage ou l'abattage.

Lors du chantier, toutes les parties contaminées (dont les branches) doivent être broyées finement. Le broyat peut être soit évacué dans une déchetterie située dans la zone délimitée, soit composté dans la même zone.

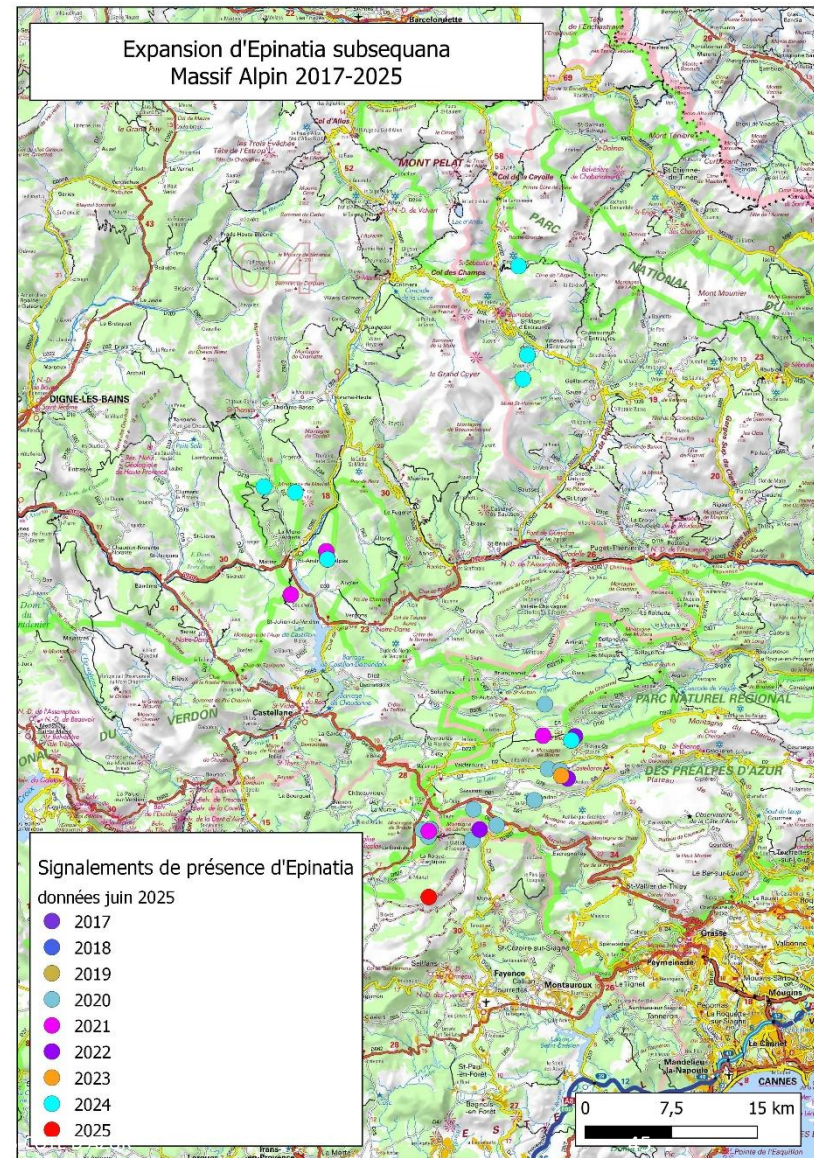


Vers une révision de l'arrêté pour la prise en compte des grumes

Epinotia subsequana : toujours présente

- Poursuite du projet Epiclim – INRAE : mieux comprendre la biologie de l'insecte - prélèvements de litière et mise en éclosoir
- Les correspondants du secteurs surveillent l'extension de nouveaux foyers
- PAS de mortalité constatée

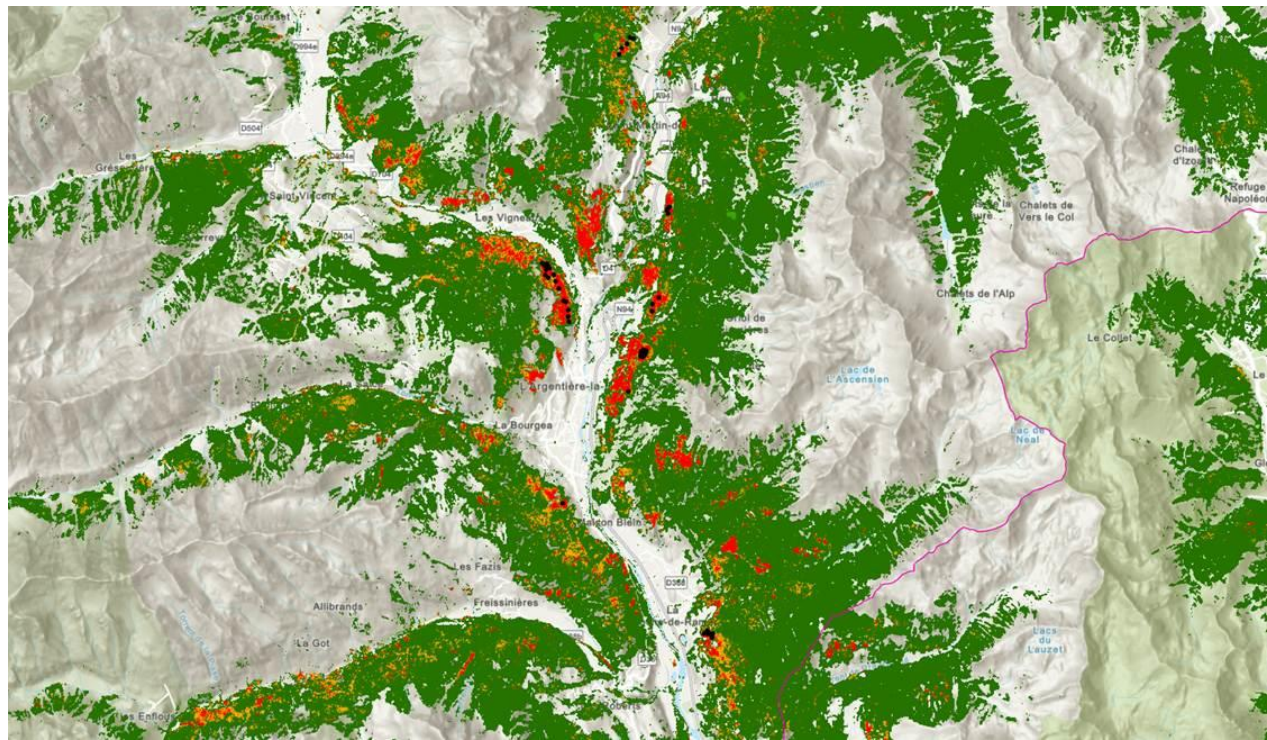
sapinière du Mont Lachens (83) - 2017



Projet Interreg ALCOTRA SylvAFoRES : suivi des dépérissements des Pins sylvestres / Mélèzes

- **Projet de coopération internationale (Italie-France) – ONF-DSF/Université de Turin**
Travaux menés en briançonnais
Utilisation du modèle FORDEAD (suivi des dépérissements d'Epicea par télédétection)
confrontations aux données terrain
- **Placettes de calibration relevées par l'ONF (formation par le DSF)**
- **Résultats en cours d'analyse**

Dépérissements du pin sylvestre selon modèle FORDEAD (rouge : très dépérissant, orange : dépérissant, vert : masque résineux Cesbio)



Tordeuse grise du Mélèze : 2025 année de gradation

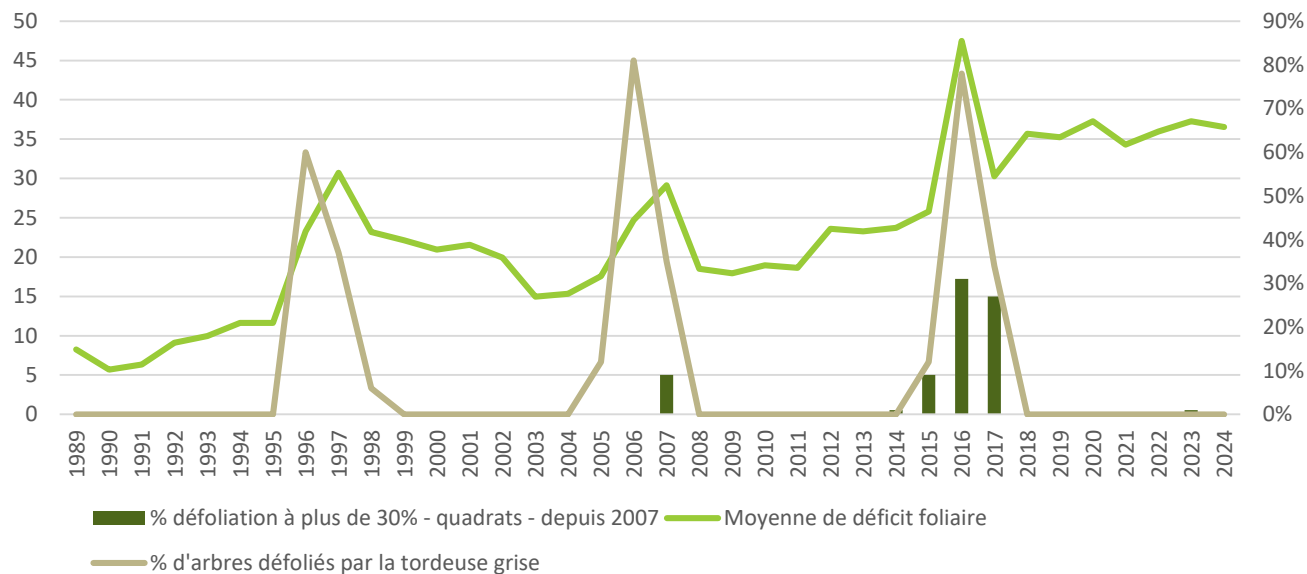
- défoliatrice du Mélèze – cycle de 10 ans environ

- dernière pullulation en 2015-2016

- gradation en cours
(Ubaye – Briançonnais)



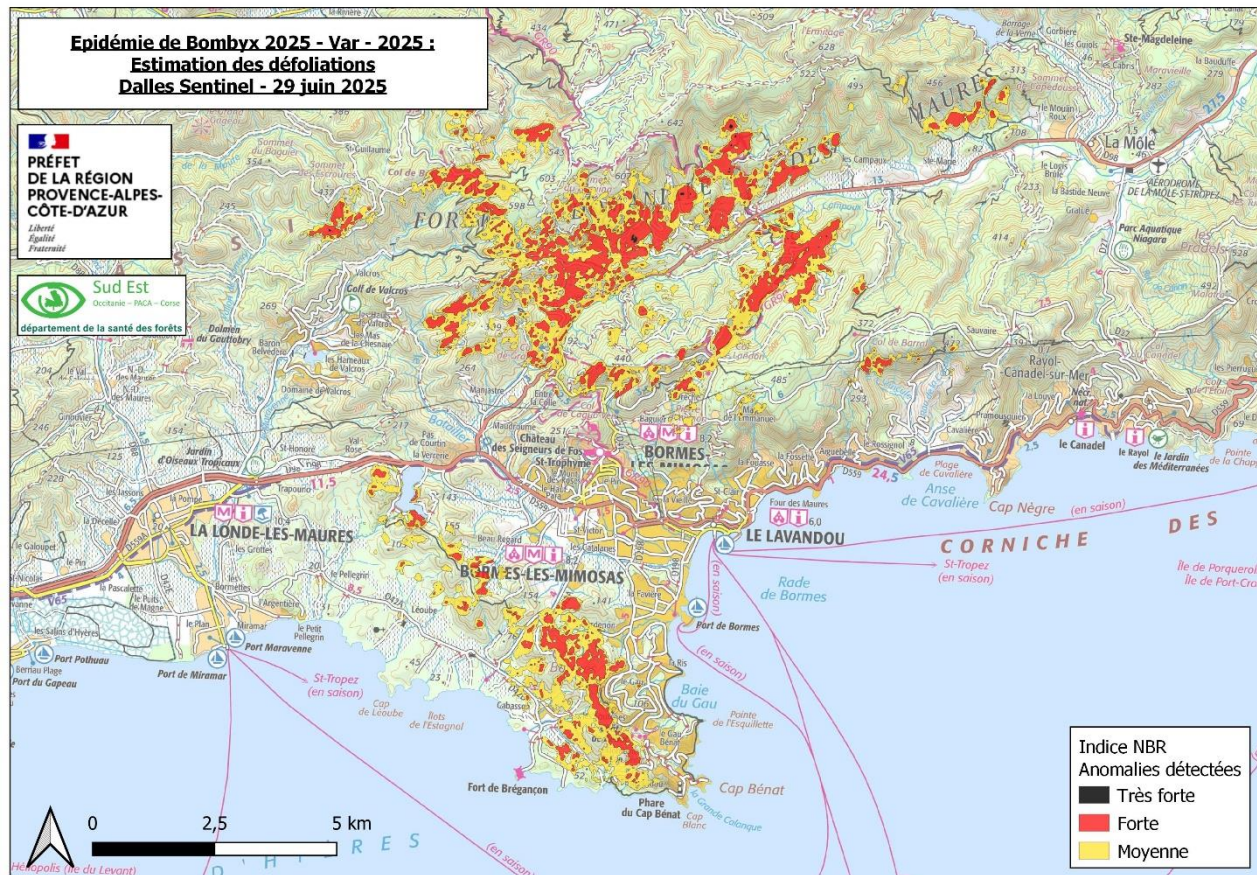
Placettes et Quadrats de suivi du Mélèzin - Alpes du Sud



Forte défoliation de Bombyx dans les Maures

- plus de 4000 ha de défoliés (insecte défoliateur prioritairement du chêne)

- vers une gradation ?





**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE-D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Contrat Régional de filière forêt-bois





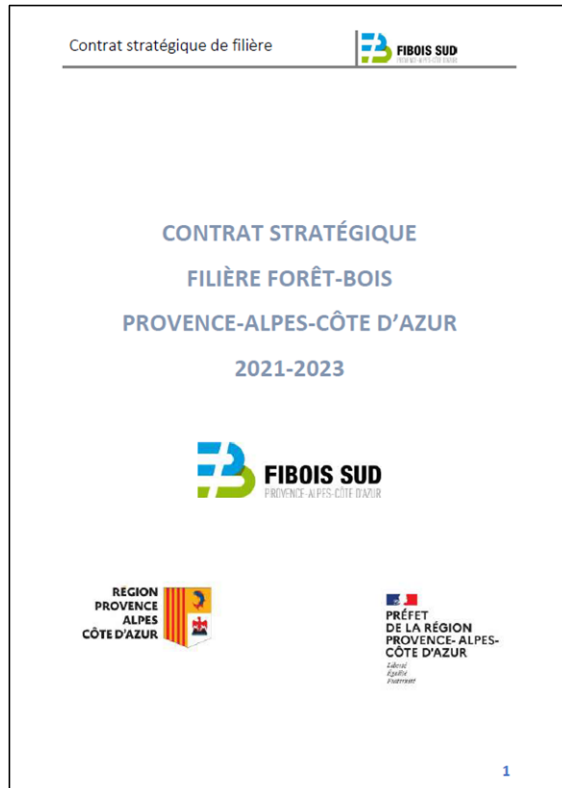
Document Cadre qui définit les axes et actions prioritaire à engager pour renforcer la compétitivité de la filière et développer son potentiel de création valeur ajoutée et d'emplois



Construit dans la continuité et l'articulation des objectifs des documents de planification régionaux dont il constitue le focus sous l'angle du développement économique



Signé entre l'Etat, la Région et la filière forêt-bois, le Contrat Régional de Filière est le document de référence pour les actions stratégiques entreprises en région par la filière et sert de cadre pour la priorisation des financements publics



Elaboré en 2020 et signé par l'Etat, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la filière forêt-bois en 2021

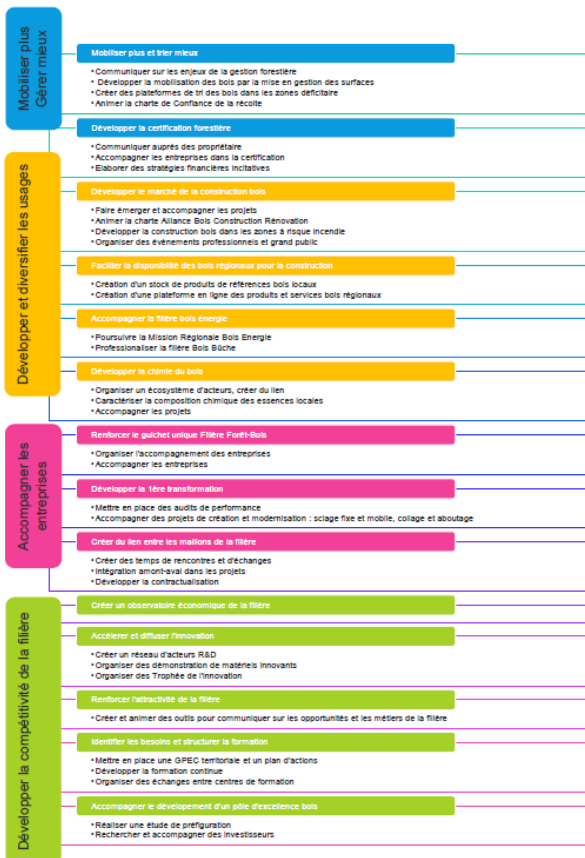


4 axes prioritaires, décliné en 14 actions



Large concertation des acteurs

Synthèse des actions CSF 2021 – 2024



Mobiliser plus, gérer mieux



Diversifier et développer les usages



Accompagner les entreprises



Développer la compétitivité de la filière

- Communication sur les enjeux de la gestion forestière
- Mis en place de la Charte de confiance de la récolte des bois
- Développement des surfaces en gestion
- Développement des surfaces en certification durable



Actions non prévues réalisées



indicateurs

Surfaces en gestion	+ 8200 ha
nombre de manifestations grand public	12 (570 personnes)
interventions en milieu scolaires	17 (325 élèves)
Adhérents charte de confiance	28
Nombres de plate forme de tri	0
Surface certifié privé	+ 8000 ha
Surface certifié public	+ 31000 ha
Entreprises certifiées	stable (augmentation des ETF)

- Organisation de la mission prescription bois en région
- Poursuite de la mission bois énergie
- Démarrage d'un écosystème chimie du bois



Livrables et indicateurs

Actions collectives (visites, salon,...)	94 (6147 personnes)
Candidature au PRCB	110 candidatures
Volume bois des Alpes	1000m3 (30 projets)
Projets régionaux en bois local	13 livrés + 5 en cours
Signataire charte Alliance	5
Chaufferie et réseaux	+39
Consommation bois hors granulé	+14 000t
Plaquette CQBD	+11000t
Production granulé régionale	+2000t
Puissance installée	139MW

- Mise en place du guichet unique des entreprises de la filière
- Développement de la première transformation
- Créer du lien entre les maillons de la filière



Livrables et indicateurs

	Prévisionnel	Réalisé
Guichet unique opérationnel	1	1
Comité technique de la filière	2	0
Projets financés	25	34
Projets accompagnés	-	
Acteurs renseignés	-	

Livrables et indicateurs

	Prévisionnel	Réalisé
Diagnostics en scierie	12	0
Volume de sciage en région	60 000	39 000 à fin 2022 (+8000)
Projets structurants	2	0
Scieries mobiles	2	5
Unité de collage dans le massif alpin	1	1 en cours

Livrables et indicateurs

	Prévisionnel	Réalisé
Rencontres régionales de la filière	2	3 (environ 400 participants)
Cahier des charges amont aval	2	2
Création de comité territoriaux	3	3 (Dynamisme variable)
Appel à projet amont aval	1	0

- Mise en place de l'observatoire économique de la filière
- Trophée Canopée challenge et accompagnement de l'innovation
- Développement de l'attractivité de la filière
- Etude métier-emploi-formation
- Développement de la formation continue
- Etude et accompagnement de projet pôle d'excellence Gardanne Meyreuil



Contrat Régional de Filière



CONTRAT RÉGIONAL
FILIÈRE FORÊT-BOIS
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
2025-2027



Elaboré en 2024, à signer par l'Etat, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la filière forêt-bois



4 axes prioritaires, décliné en 16 actions



Concertation des adhérents et administrateurs

- *Analyse du bilan*
- *Identification des nouveaux enjeux triennaux*

Contrat Régional de Filière



CONTRAT RÉGIONAL

FILIÈRE FORÊT-BOIS

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

2025-2027



- *Accélération du changement climatique*
- *Incompréhension croissante de la société concernant la gestion forestière et la récolte de bois*
- *Augmentation des difficultés de récolte liées aux réglementations, intempéries*
- *Rôle donné à la forêt et au bois dans les objectifs de la planification écologique*
- *Les difficultés de recrutement et l'attractivité de la filière*

Adapter la gestion forestière et mieux valoriser la récolte

- 1- Gérer et contribuer à adapter la forêt dans le contexte du changement climatique
- 2- Communiquer sur la gestion forestière et la filière
- 3- Développer la mise en gestion des surfaces et la certification forestière
- 4- Augmenter la récolte de bois



RESPIR
FONDS RÉGION SUD
POUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

- Développement de RESPIR
- Animation en forêt privée: gestion et mobilisation
- Communication
- Commission Approvisionnement

Développer les usages du bois

- 5- Développer le marché de la construction bois
- 6- Faciliter la disponibilité des bois régionaux
- 7- Promouvoir les bois dans les JOP2030
- 8- Accompagner le bois énergie et bois industrie
- 9- Développer de nouveaux usages innovants



- Prescription bois
- JOP2030
- Bois énergie-bois industrie

Accompagner les entreprises

- 10- Animer le guichet unique de la filière
- 11- Développer la 1^{ère} transformation
- 12- Créer du lien entre les maillons de la filière



Développer la compétitivité de la filière

- 13- Animer un observatoire économique de la filière
- 14- Accélérer et diffuser l'innovation
- 15- Renforcer l'attractivité de la filière
- 16- Identifier les besoins et structurer la formation



- Observatoire économique
- Communication métiers
- Formation continue



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE-D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



France Bois 2030 : une démarche pour intégrer le bois dans l'élaboration des JOP 2030 et contribuer à structurer la filière bois

FRANCE BOIS 2030

Objectifs du projet et méthodologie mise en œuvre

Objectifs

Projet pluriannuel (2025-2029) dont la finalité est de contribuer à la réalisation de manière exemplaire des ouvrages olympiques et paralympiques des JO d'hiver 2030 avec les solutions constructives et d'aménagements en bois

Réduire l'empreinte carbone et environnementale des Jeux d'hiver 2030, en intégrant une part de bois supérieure à celle utilisée pour les Jeux Olympiques de Paris 2024 dans les cahiers des charges des futurs équipements

Pour les JO de Paris 2024, 300 000 m² de surface de plancher ont été créés pour le village olympique avec une utilisation du bois en structure systématique pour les bâtiments de moins de 28 mètres. Au moins 30 % du bois utilisé était français (souvent plus de 50 %). et 100 % du bois était issu de forêts gérées durablement

Objectifs du projet et méthodologie mise en œuvre

Organisation

Un Comité de Pilotage (se réunit tous les deux mois ou plus si nécessaire) :

- France Bois Forêt
- CODIFAB
- Comité Stratégique de Filière bois
- Organisations professionnelles de la filière (UICB, FFB, CAPEB, Communes Forestières, ...)
- FIBOIS Sud
- FIBOIS Auvergne-Rhône-Alpes

Un président Gérard GAUTIER, Président de FIBOIS SUD, dont les missions sont les suivantes :

- Réunir le COPIL
- Assurer la liaison avec
 - les maîtres d'ouvrage : SOLIDEO Alpes 2030 (localisée à Marseille), le COJO Alpes Françaises 2030 (localisé à Lyon)
 - les CA de FBF et du CODIFAB, le Comité Stratégique de la Filière Bois, les Organisations Professionnelles de la filière, FIBOIS Sud et FIBOIS AURA
 - Et plus généralement avec toutes les parties prenantes au projet
- Contribuer aux relations avec le Délégué Interministériel aux JO, le Délégué Interministériel à la forêt, au bois et à leurs usages, les ministères concernés, et les équipes qui se constitueront pour la réalisation des ouvrages et équipements

Un chef de projet : Olivier GAUJARD

Objectifs du projet et méthodologie mise en œuvre

Axes de travail envisagés pour 2025

Axe 1 : Communiquer sur la filière et ses avantages environnementaux et sociaux

- Recenser les solutions bois existantes pertinentes
- Explorer les solutions bois en développement pertinentes
- Expliquer les points d'attention pour un usage vertueux sur tous les enjeux (traçabilité, impact carbone ...)
- Présenter les solutions identifiées lors de réunions physique, webinaires, événements ...
- Contribuer à l'intégration de solutions bois dans les différents outils développés

Axe 2 : Promouvoir des solutions bois pour les infrastructures temporaires, les aménagements et mobiliers

- Identifier les solutions pertinentes et analyser la faisabilité et les conditions de déploiement et de récupération

Axe 3 : Promouvoir des solutions bois innovantes pour les ouvrages olympiques

- Identifier les solutions pertinentes et analyser leurs conditions de déploiement, tenant compte des contraintes de calendrier (livraison d'ouvrages complexes en zone de montagne dans moins de 4 ans et demi)

Axe 4 : Promouvoir des solutions bois adaptées pour les réhabilitations de l'immobilier résidentiel de loisirs montagnard

- Identifier les solutions pertinentes juridiques et techniques et analyser la faisabilité et les conditions de déploiement

Objectifs du projet et méthodologie mise en œuvre

Appui des partenaires et dispositifs locaux et nationaux

FIBOIS SUD et FIBOIS AURA

Interprofessions de la filière forêt-bois

Collectivités locales:

Région, Départements, EPCI, ...

Bois des Alpes

Certification de l'origine et de la transformation des bois du massif Alpin: 113 entreprises

Bois de France

Label national garantissant la traçabilité du bois français: 268 entreprises

Communes Forestières Auvergne Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur

Accompagne les collectivités propriétaires de forêts et leurs maîtrises d'ouvrage en bois local

Organisations professionnelles et institutions locales :

Ordre des architectes, Union des Métiers du bois FFB et CAPEB,...

Cartographie des parties prenantes

SOLIDEO Alpes 2030 (localisée à Marseille)

Directeur général : Damien ROBERT

Directeur maîtrises d'ouvrage : Nicolas LAURENT-BROUTY

COJO Alpes Françaises 2030 (localisé à Lyon)

Pas de contacts à ce jour

Région Provence Alpes Côte-d'Azur

Président : Renaud MUSELIER

Président Commission des Sports, délégué à la Préparation des JOP 2030 : Hervé LIBERMAN

Chargé de mission Agriculture et Forêt : Nicolas OUDART

DRAAF Provence Alpes Côte-d'Azur

Chef du service Forêt Bois : Christian WAWRZYNIAK

Comité du Massif des Alpes

Co-Présidents : Fabrice PANNEKOUCKE et Chantal EYMEDOU

Groupe de travail JOP 2030 : Olivier GAUJARD représentant de FIBOIS SUD et FIBOIS AuRA (acteurs économiques)

Articulation du projet avec les politiques publiques

Plans d'Adaptation au Changement Climatique

Niveau national et niveau régional : Comité du Massif des Alpes

RE 2020

Entrée en application des seuils 2025, prise en compte des seuils 2028 et 2031

Réglementation Incendie

Modalités de prise en compte des futurs arrêtés (entrée en application probable à l'automne 2026)

Programmes FRANCE 2030

Projets soutenus par les AAP SIC, SCB et CRHOS

Plan climat 3 Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur

Planification écologique Régionale (COP Régionale)

-55 % de Gaz à Effets de Serre (GES) d'ici 2030, la neutralité carbone à 2050, -30 % consommation énergétique en 2050, + 60 GW d'énergies renouvelables installées d'ici 2050

Rénovation / amélioration de l'habitat de loisir montagnard

Projet de loi relatif à l'organisation des JO de 2030, adopté au Sénat, [Texte](#) n° 1641 transmis à l'Assemblée nationale le 25 juin 2025

Article 20

I. – À titre expérimental, dans les départements hôtes des jeux Olympiques et Paralympiques de 2030, les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent porter des opérations présentant à la fois les caractéristiques d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat mentionnée à l'article L. 303-1 du code de la construction et de l'habitation et d'une opération de réhabilitation de l'immobilier de loisir mentionnée à l'article L. 318-5 du code de l'urbanisme. Ces opérations donnent lieu à une convention conclue notamment entre les collectivités territoriales ou leurs groupements, l'Agence nationale de l'habitat et l'État ainsi que la société de livraison des ouvrages olympiques Alpes 2030 le cas échéant.

Rénovation / amélioration de l'habitat de loisir montagnard

Article 20

II. – Dans le cadre de la mise en œuvre de cette convention, l'Agence nationale de l'habitat peut accorder au syndicat de copropriété, pour la réalisation des travaux de rénovation de la copropriété relevant de sa responsabilité, des concours financiers affectés uniquement au financement de la quote-part de travaux des lots occupés à titre de résidence principale.

III. – Un décret en Conseil d'État précise les modalités d'application du présent article. Il définit notamment les modalités d'intervention, à titre expérimental, de l'Agence nationale de l'habitat.

IV. – L'expérimentation est menée pour une durée de huit ans à compter de la promulgation de la présente loi.

Point d'étape sur l'avancement des différents chantiers

SOLIDEO

Premiers contacts avec la SOLIDEO lors de l'AG de FIBOIS SUD le 11 avril 2025, puis lors du lancement de la SOLIDEO à Marseille le 14 avril 2025

Rencontre avec Damien ROBERT, Directeur Général, prévue le 16 juillet 2025

Rencontre informelle avec Renaud Muselier le 19 juin 2025

Emergence de besoins techniques

Gérer la concordance entre les dates de dépôt des permis de construire et les dates d'entrée en application des nouveaux arrêtés de la réglementation incendie (ERP, habitations, bâtiments à usage professionnel) > rencontre avec JM Servant le 30 juin 2025

Faire l'inventaire et mobiliser les capacités de production de Bois Français dont Bois des Alpes (essences et volumes)

Faire l'inventaire et mobiliser les capacités de production des bois techniques (BMR, BLC, CLT, LVL)

Faire l'inventaire et mobiliser les capacités de production en aménagement, agencement, mobilier, etc ...

Point d'étape sur l'avancement des différents chantiers

Lancement de FB2030

Rappel FB2024 : lancement sous la forme d'un meet-up au Pavillon de l'Arsenal (Paris) en partenariat avec la Solidéo

FB2030 : étudier la possibilité de faire ce lancement en septembre en partenariat avec la Solidéo, le COJOP et les représentants nationaux de la filière forêt-bois, de préférence en AuRA, suivi en début d'année 2026 d'un meet-up avec tous les maîtres d'ouvrage concernés (Solidéo, COJOP, Régions AuRA et SUD, privés)



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE-D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Comité Régional DFCI

État d'avancement et travaux en cours



PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE-D'AZUR

Liberté
Égalité
Fraternité



Comité Régional DFCI - État d'avancement et travaux en cours

• Stratégie nationale de défense des forêts et des surfaces non boisées contre les incendies

4 principes fondamentaux :

- Principe d'APPROCHE GLOBALE d'une diversité d'acteurs et de territoires : prévention, prévision, lutte ;
- Principe de DEVELOPPEMENT CONTINU et de PARTAGE COORDONNE DES CONNAISSANCES scientifiques, techniques et opérationnelles ;
- Principe d'ANTICIPATION, se préparer et s'adapter aux situations à venir et d'agir à toutes les échelles temporelles en intégrant les enjeux et les risques futurs ;
- Principe de RESILIENCE FACE AUX CONSEQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE.

3 objectifs majeurs :

- Gérer les territoires de façon résiliente pour éviter l'éclosion des feux
- Réduire les superficie brûlées
- Limiter les conséquences humaines, matérielles, environnementales et économiques

 GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité





PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE-D'AZUR

Liberté
Égalité
Fraternité



Comité Régional DFCI - État d'avancement et travaux en cours

- **La révision des arrêtés préfectoraux OLD**

Loi du 10 juillet 2023 et Arrêté interministériel du 29 mars 2024 : révision obligatoire de tous les AP OLD :

- Dans le respect de l'objectif de sécurité publique, intégrer la prise en compte de la biodiversité
- Harmonisation demandée des arrêtés entre départements, notamment pour les grands linéaires

Mandat ministériel en Provence-Alpes-Côte d'Azur :

- Conception d'une maquette d'arrêté préfectoral OLD inter-régionale.
- Mobilisation d'un GT issu du Comité régional DFCI pour lister des propositions pour simplifier et améliorer l'appropriation territoriale des OLD



Point d'étape :

Les différents départements de PACA sont repartis de la maquette zonale et l'ont adaptée à leurs spécificités territoriales en concertation avec les acteurs départementaux concernés.

Actuellement, les consultations obligatoires sont en cours (CSRPN, CCDSA, consultation du public). **Les arrêtés devront être pris pour le 30 septembre 2025.**



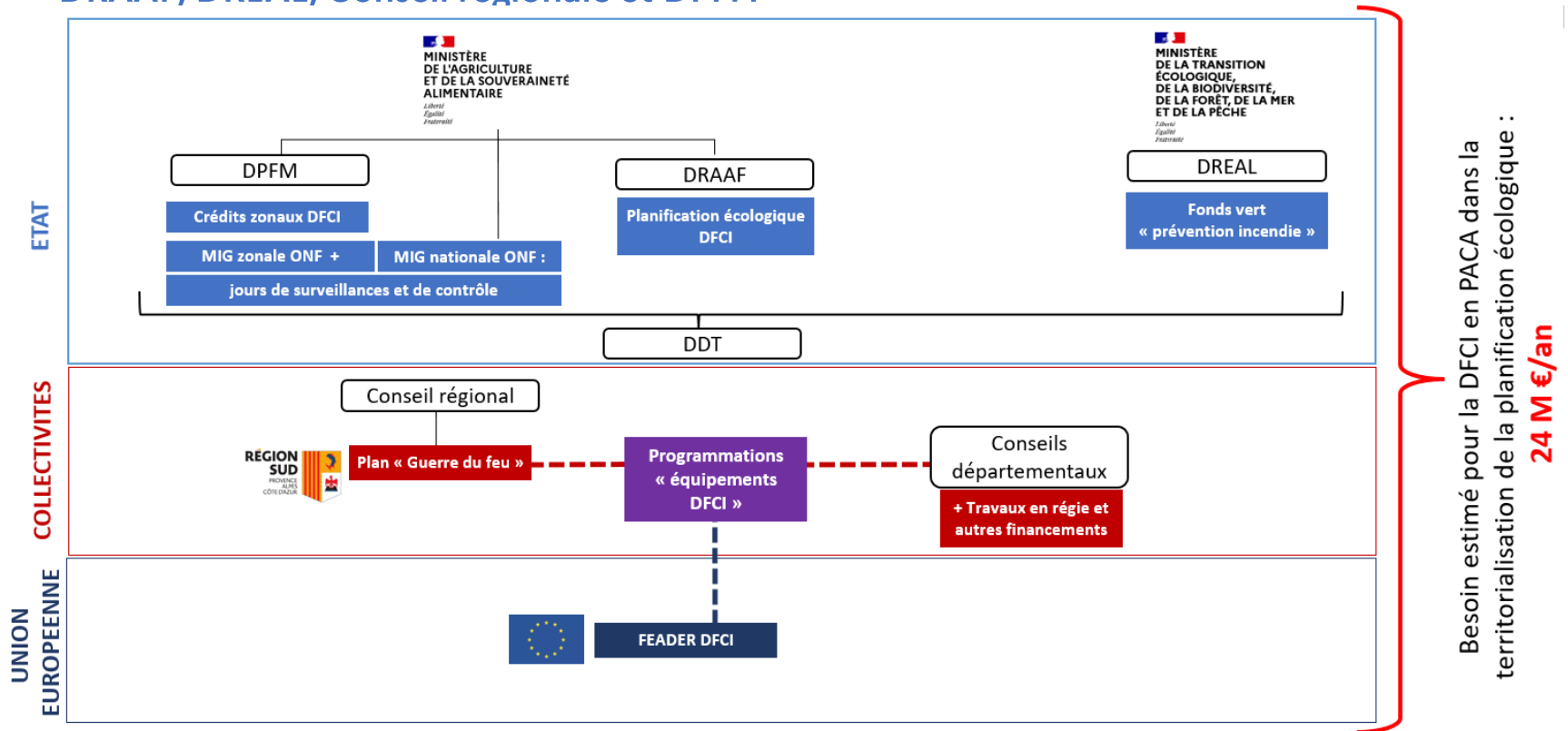
PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE-D'AZUR

Liberté
Égalité
Fraternité



Comité Régional DFCI - État d'avancement et travaux en cours

- La coopération des financeurs de la prévention incendie :
DRAAF, DREAL, Conseil régionale et DPFM



Travail sur « qui finance quoi » en terme d'aides publiques DFCI / prévention incendie.



PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE-D'AZUR

Liberté
Égalité
Fraternité



Comité Régional DFCI - État d'avancement et travaux en cours

- Les groupes de travail régionaux « biodiversité, paysage et DFCI »

Travaux de deux GT en 2025 :

- GT1 "biodiversité et paysage dans les stratégies DFCI" :

Production d'une marche à suivre pour prendre en compte les enjeux biodiversité et paysage lors de l'élaboration d'un plan de massif

- GT2 "prescriptions biodiversité et paysage dans les travaux DFCI" :

Préconisations pour les maîtres d'ouvrage : proposition de grandes lignes pour aider à la rédaction des CCTP et à la définition des critères de sélection des entreprises

Proposition de pistes pour répondre au besoin fort de formation/d'interconnaissance (des acteurs DFCI, biodiversité, des élus...)



Réalisation des OLD sur la RD 558, RNN Plaine des Maures



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE-D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Bilan des financements forêt-filière bois



Financements publics et privés 2024

Soutiens financiers à la filière bois , à la forêt et à sa protection	Europe	État	Région	Départements (chiffres partiels)	Fonds privés via l'association RESPIR	Compensations défrichement	Total
Desserte	- € (à venir)	- €	75 000 €				75 000 €
Travaux sylvicoles et plantations	- €	61 716 €	990 000 €	815 000 €	100 000 €	393 939 €	2 360 655 €
DFCI (investissement et animation)	663 686 € (2023)	9 281 316 € + 3 241 H/J et 58 PSI	9 200 000 €	1 993 678 €	200 000 €		21 338 680 €
RTM	- €	2 217 000 €	- €				2 217 000 €
Aides aux entreprises	960 000 €	1 959 526 €	1 392 800 €	148 750 €			4 461 076 €
Financement Bois énergie et réseaux de chaleur	- €	12 078 494€	1 566 000 €	449 496 €			14 093 990 €
Animation, formation, information filière	- € (à venir)	2 446 798€	1 270 000 €	333 000 €			4 049 798 €
Total	1 623 686 €	28 044 850 €	14 513 800 €	3 739 924 €	300 000 €	393 939 €	48 596 199 €

NB : pas de financement GIEEF en 2024



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE-D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Conclusion



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE-D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Un grand merci pour votre attention !